

**PAROLES  
DE MÉDECINS DU MONDE  
& PALOMA**

Médecins du Monde France (Mdm-F) et Paloma ont souhaité réaliser cet ouvrage afin de sensibiliser à la diversité des situations des personnes concernées par le travail du sexe. Le débat autour de cette question dans les médias est trop souvent résumé, simplifié, voire caricaturé, alors qu'il s'agit de parcours et de situations multiples. Sans être exhaustif (il faudrait toute une collection !), ce livre permet de rendre visible une population cachée, stigmatisée et de lever un certain nombre de représentations sur le sujet.

Créée en 2017, l'association Paloma a pour objet de promouvoir la santé des personnes proposant des services sexuels tarifés. Elle accompagne tous les travailleurs et travailleuses du sexe (TdS) sans approche idéologique et en se référant aux principes de la réduction des risques. Elle promeut la démarche communautaire, reconnaissant ainsi les compétences et capacités des personnes directement concernées à agir pour leur santé et leur propre bien-être. Elle intervient en Loire-Atlantique.

Depuis 1991, Médecins du Monde France (Mdm-F) mène des programmes avec les TdS en France et à l'étranger, dans le but de réduire les risques liés à la pratique. L'association intervient dans des contextes différents et travaille avec les personnes sur les problèmes de santé rencontrés, tels que les infections sexuellement transmissibles, les hépatites, le VIH, les grossesses non désirées, la violence, la souffrance psychologique. Elle milite pour une réforme des lois favorable à la santé des personnes.



L'équipe de Paloma effectue des tournées de nuit pour aller à la rencontre des travailleurs et travailleuses du sexe.

© Jean-Félix Fayolle

Parce qu'il est souvent à l'origine de débats, voire de polémiques, il est nécessaire d'explicitier pourquoi nous utilisons le terme « travail du sexe ». Nos deux associations l'endossent afin d'illustrer l'ensemble des situations concernées, quelles qu'en soient les conditions d'exercice. Cette terminologie, en vigueur dans de nombreuses institutions internationales et principalement adoptée par les organisations de personnes directement concernées, renvoie aux personnes dont l'activité, choisie ou contrainte, se définit dans des échanges économique-sexuels. Les transactions économiques peuvent être explicites (prestations sexuelles contre de l'argent) ou implicites (services sexuels contre protection, logement, produits psychoactifs, aide à la migration).



© Jean-Félix Fayolle

Médecins du Monde va vers les personnes là où elles se trouvent, dans une posture de non-jugement, pour créer un contact, premier pas pour un lien de confiance et de proximité.

• TRAVAIL DU SEXE : DES RÉALITÉS MULTIPLES

Si certaines personnes exercent cette activité de manière consentie et assumée, d'autres sont contraintes voire exploitées. Il existe de fait entre ces extrêmes autant de situations qu'il existe de TdS : situations familiales, sociales, économiques, marquées par des contextes de vie, des capacités de discernement, des choix, des contraintes et des vulnérabilités différentes. Le recours au travail du sexe peut parfois être une stratégie de réponse à certaines formes de minorisation sociale comme le sexisme, la transphobie ou l'homophobie.

L'exercice du travail du sexe prend lui-même de multiples formes en France, en Europe et dans le monde. Les modalités de lieu sont diverses : intérieur, extérieur, rues, routes, appartement privé, parcs publics, bars, discothèques, saunas, maisons closes, etc. Les durées, les temporalités peuvent aussi être différentes : journée, soirée, nuit, semaine, week-end, sur des périodes longues ou de façon très occasionnelle. Son organisation peut aussi différer : les personnes exercent de manière indépendante, en groupes d'autosupport ou communautaires, ou sont contraintes par des réseaux d'exploitations ou des filières de migrations, etc.

Paloma et MdM-F dénoncent avec force toute forme d'exploitation, de contrainte, de trafic et de violence exercée à l'encontre des êtres humains. Dans de nombreux contextes, le commerce du sexe est aussi exercé par des mineur.e.s, dont certain.e.s sont très

jeunes. Toutes et tous sont d'autant plus vulnérables que leurs capacités au consentement et au discernement peuvent être limitées.

Les politiques publiques relatives à la protection et à la santé des TdS doivent pouvoir appréhender la diversité de ces situations et répondre de manière différenciée à la pluralité des situations individuelles des TdS.

• UNE APPROCHE FONDÉE SUR LA RÉDUCTION DES RISQUES

Paloma et MdM-F fondent leurs actions sur les principes de la réduction des risques. Cette démarche de promotion de la santé, fondée sur la santé publique et les droits humains, est une approche globale qui se base sur l'ensemble des risques et de leurs répercussions sanitaires, sociales et économiques, en prenant en compte leur impact sur les individus, les communautés et l'ensemble de la société.

La réduction des risques se veut pragmatique et humaine, elle repose sur le non-jugement de l'autre et l'acceptation des différentes pratiques et « modes de vie » des personnes rencontrées.

Plutôt que de (re)nier leurs pratiques et identités, nous construisons avec les personnes des solutions adaptées à leurs besoins pour améliorer leur santé. Cela induit des interventions de prévention, d'accès aux soins, un accompagnement psychosocial et des actions favorisant



© Jérôme Sessini Magnum

Échanges de connaissances et d'expériences lors d'une tournée de nuit.



© Muriel Douuru pour Paloma

l'autonomie socio-économique. La réduction des risques porte également des actions de plaidoyer en faveur de l'accès à la santé et de l'amélioration de l'environnement social et légal. La réduction des risques est aujourd'hui largement reconnue, notamment par l'Organisation mondiale de la santé (oms), comme une intervention de santé publique. Elle est identifiée comme une composante essentielle de la lutte contre le vih/sida et les hépatites virales. Pourtant, ces dernières années, on constate à travers le monde une régression, se traduisant par un regain des politiques conservatrices qui refusent tout ou partie des interventions de réduction des risques et durcissent la criminalisation des pratiques et identités.

Notre travail consiste à accompagner les personnes concernées par le travail du sexe dans leur projet de vie, de travailler avec elles sur les difficultés qu'elles rencontrent, de valoriser leurs ressources et compétences et de prendre en compte l'ensemble de leur situation, dans une temporalité qui leur est propre. Au même titre que pour toute population marginalisée, il s'agit de soutenir les TdS dans l'exercice de leurs droits fondamentaux, prévus par les textes internationaux relatifs à la santé, aux droits et à la protection des personnes.\*

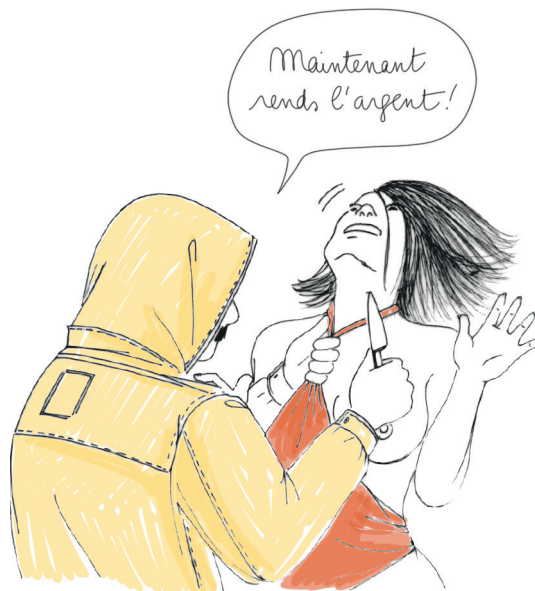
**• VIOLENCES, STIGMATISATION, DISCRIMINATION :  
PROMOUVOIR LE RESPECT DES DROITS HUMAINS**

La plupart des personnes rencontrées à travers nos programmes, majoritairement migrantes, méconnaissent leurs droits et se heurtent à la complexité des démarches pour accéder aux soins et aux droits. Elles font souvent face à des pratiques abusives de la part d'institutions qui refusent l'enregistrement de plaintes, leur dénie

le droit à accéder aux soins, réclament des pièces justificatives au-delà de celles inscrites dans les textes officiels, etc. Toutes ces personnes ne sont pas encore francophones et certaines butent sur la barrière linguistique, et affrontent la discrimination ou la stigmatisation à l'égard du public migrant. Leurs conditions de vie sont précaires et impactées par les politiques migratoires et les enjeux sécuritaires. Leur situation financière est fragile.

De plus, l'exercice du travail du sexe induit des difficultés supplémentaires. Les personnes subissent en effet un isolement certain en raison de la stigmatisation de l'activité. Les liens familiaux, amicaux, sociaux sont fragilisés ou rompus. Le jugement de certains professionnel.le.s empêche trop fréquemment une prise en charge globale. De même, la définition trop large du proxénétisme, qui n'opère pas de distinction entre le proxénétisme de contrainte et le proxénétisme de soutien (mise à disposition d'un lieu de travail, voire d'un lieu de vie), rend plus difficiles non seulement l'accès à un logement mais également la lutte contre les violences, les personnes étant contraintes de trouver des solutions alternatives qui peuvent les mettre en danger.

Les personnes sont particulièrement exposées à des formes multiples de violence (exploitation, violences liées au genre, braquages, violences à caractère raciste) et rencontrent des difficultés à faire valoir leurs droits auprès de la justice et de la police.



© Muriel Douuru pour Paloma

L'unité mobile de Paloma permet aux personnes de se poser un temps pour discuter de sujets de façon collective. Les entretiens individuels, complémentaires à la démarche d'aller vers, sont davantage réalisés au lieu fixe.



© Jean-Félix FAYOLLE

• LUTTER CONTRE LA CRIMINALISATION DU TRAVAIL DU SEXE

En cela, les politiques répressives, même si elles semblent ne pas incriminer directement les TdS, induisent des effets négatifs voire dangereux. Ainsi, en France, depuis 2016, le délit de racolage public est abrogé et les clients de TdS pénalisés. Cela laisse supposer que la loi est protectrice des personnes. Or, si elles ne peuvent plus gagner d'argent, qu'elles soient exploitées ou autonomes, leur situation se dégrade : la personne exploitée se met en danger vis-à-vis de ses exploiters (si elle ne peut ramener assez d'argent, la personne peut être frappée, violentée, agressée, menacée, ou déplacée dans une autre ville ou un autre pays) et celle qui n'est pas exploitée voit sa situation se précariser radicalement.

Ce type de cadre législatif pousse les personnes à la clandestinité et les éloigne des structures de soins, de droits et de protection. Si le travail du sexe est moins visible dans la rue, c'est qu'il s'exerce ailleurs, dans des lieux éloignés, isolés, augmentant le risque d'exposition à des violences et à des problèmes de santé. Aussi, penser que pénaliser les clients permettrait de réduire (en quelque sorte) la demande d'achat de services sexuels et donc de lutter contre la traite des êtres humains revient en fait à fermer les yeux sur les véritables enjeux de lutte contre les systèmes d'exploitation, et notamment le rôle des politiques migratoires, de lutte contre la précarité et contre les inégalités sociales. Les réseaux d'exploitation s'adaptent. Leurs victimes sont contraintes de rester dans des lieux cachés et inaccessibles, tant pour les associations que pour les services de police en charge de la lutte contre la traite à des fins d'exploitation.

Conscientes des véritables enjeux pour les personnes concernées, de nombreuses associations de santé et de droits humains se sont opposées à la pénalisation des clients. Cette position n'est d'ailleurs pas uniquement le combat d'associations militantes : l'oms, le Fonds des Nations unies pour la population (fnuap), onusida, la Banque mondiale, le Programme des Nations unies pour le développement (pnud), le nswp (Global Network of Sex Work Projects), affirment que « tous les pays devraient s'attacher à dépénaliser le travail du sexe et à mettre fin à l'application des lois et de règles non pénales injustes envers les travailleuses du sexe ».



© Jean-Félix FAYOLLE

Les politiques répressives ont des effets délétères sur la santé des travailleurs et travailleuses du sexe.

Les acteurs de terrain et de santé savent que l'enjeu pour aider les personnes qui le souhaitent est de maintenir un lien de proximité et de confiance, de manière à les accompagner dans leur parcours de vie et de santé, quelles que soient les raisons ou les circonstances pour

lesquelles elles exercent le travail du sexe. Offrir des alternatives aux personnes qui le souhaitent implique de lutter contre les inégalités sociales, d'interroger les politiques migratoires, de lutter contre la précarité et les discriminations liées au genre, à l'orientation sexuelle et aux identités de genre.

Les violences subies par les TdS sont punies par le Code pénal dans bien des aspects, qu'il s'agisse du vol, des violences physiques, du harcèlement, des violences sexuelles, de l'exploitation d'autrui ou de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation dont celle des mineur.e.s, etc. Les outils juridiques existent, la loi condamne déjà ces inhumanités.

Il n'est pas nécessaire de créer d'autres mesures. En revanche, il est fondamental de s'assurer que toute personne victime de ces violences puisse être entendue, reconnue, prise en charge, indemnisée et sécurisée dans son parcours.

Il s'agit donc de favoriser l'accès à la justice, de lutter contre toutes les barrières qui existent pour faire reconnaître ces violences, de soutenir les personnes pour qu'elles soient en capacité de maintenir un lien avec une personne de confiance et être accompagnées dans ces démarches complexes, de rompre l'isolement, de permettre de s'extraire d'une éventuelle emprise. Ce sont principalement les associations qui réalisent ce travail mais aujourd'hui, leur financement est fragilisé dès lors qu'elles critiquent des mesures législatives et qu'elles affichent des objectifs de santé, de défense de droits et non de lutte contre la prostitution.

EN CONCLUSION, NOUS ALERTONS SUR L'URGENCE À AGIR POUR :

- Promouvoir l'accès à la santé et aux droits des TdS, partout et tout le temps ;
- Impliquer les TdS dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques qui les concernent ;
- Décriminaliser le travail du sexe, ce qui consiste à ne plus considérer le travail du sexe ni comme une infraction (pénale ou autre), ni comme une forme de déviance ;
- Lutter contre toutes les formes de violence, notamment l'exploitation d'autrui ;
- Protéger toutes les personnes adultes et mineures avec leur consentement ;
- Lutter contre toutes les formes de discrimination/stigmatisation.

Merci de soutenir nos actions à travers l'achat de ce livre !organisations de personnes directement concernées, renvoie aux personnes dont l'activité, choisie ou contrainte, se définit dans des échanges économiques. Les transactions économiques peuvent être explicites (prestations sexuelles contre de l'argent) ou implicites (services sexuels contre protection, logement, produits psychoactifs, aide à la migration).



© Marie Lussier

Rassemblement de travailleurs et travailleuses du sexe contre le projet de loi visant, notamment, à pénaliser les clients (mars 2013).



Manifestation contre la pénalisation des clients en avril 2017

## UN GRAND MERCI

À mes deux étoiles, la petite et la grande,  
pour avoir supporté les longues heures que  
j'ai passées devant mon écran (et pas avec elles !)  
pour réaliser cet ouvrage.

À Irène, de Médecins du monde, et Maïwenn,  
de l'association Paloma, pour leur confiance  
et leur investissement  
dans ce beau projet.

À Vincent, de La Boîte à Bulles, pour son soutien.

À Amélie, sans qui ce livre n'aurait pas existé.

À toi, lecteur/lectrice, pour t'y être intéressé(e).

Muriel Douru